

• OPÉRATION PARRAINAGE

Valable jusqu'à l'ouverture générale

Le 10 septembre 2017

EN 2017

**PARRAINÉZ DEUX ANCIENS CHASSEURS, (ET PLUS)
VOUS OBTIENDREZ UNE INCITATION DE :**

- 150 € PAR CHASSEUR PARRAINÉ

**LES CHASSEURS AINSI PARRAINÉS,
BENEFICIERONT DU REMBOURSEMENT :**

- ✓ **38.75 € de la COTISATION FÉDÉRALE 64,**
- ✓ **10.15 € pour l'ASSURANCE souscrite au GAN**

Les conditions :

- ✓ **Pour les filleuls :** ne pas avoir fait de validation annuelle ces 3 dernières années dans les Pyrénées-Atlantiques.

Téléchargez le contrat sur notre site internet

www.chasseurs64.com

Dans l'onglet



Territoire de chasse

Demande d'aides